
Konkurse Faillites Fallimenti

No 66 Mittwoch, 04.04.2007 125. Jahrgang

1. *Débitrice:* **DPL Diffusion Sàrl**, Les Jurats,
1337 VALLORBE
2. *Déclaration de faillite:* 01.02.2007
3. *Suspension de faillite:* 26.03.2007
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 14.04.2007
5. *Avance de frais:* CHF 8'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* But: commerce de stores et de tout produit de même nature, notamment de produits destinés à la protection de l'habitat et à la protection solaire.

Office des faillites d'Yverdon-Orbe-La Vallée
1401 Yverdon-les-Bains

(00226013)